



# Châtaignier



### N°05

14/08/2019



Animateur filière

Raphaël RAPP  
Chambre régionale  
d'agriculture  
Nouvelle-Aquitaine  
[raphael.rapp@na.chambagri.fr](mailto:raphael.rapp@na.chambagri.fr)

Directeur de publication

Dominique GRACIET  
Président de la Chambre  
Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Boulevard des Arcades  
87060 LIMOGES Cedex 2  
[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

Supervision

DRAAF  
Service Régional  
de l'Alimentation  
Nouvelle-Aquitaine  
22 Rue des Pénitents Blancs  
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.  
Reproduction partielle  
autorisée avec la mention  
« extrait du bulletin de santé  
du végétal Grand Sud-Ouest  
Châtaignier N°X  
du JJ/MM/2019 »



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

- **Carpocapse de la châtaigne** : Vol toujours peu actif sur la majorité des vergers suivis (3,3 papillons / piège), avec localement des amorces de pics de vols. Risque (localement fort) de pontes et début *théorique* des **risques d'éclosions**, en tous secteurs.



- **Balanin de la châtaigne** : Période d'émergence en cours.

## • Carpacse de la châtaigne (*Cydia splendana*)

### Rappel du cycle

**La ponte débute 4 à 5 jours après l'accouplement des femelles. L'éclosion débute 10 à 12 jours après la ponte.** La larve peut atteindre jusqu'à 12 à 16 mm et présente une couleur blanche ou rosée en fin de développement. Elle passe par plusieurs stades larvaires :

- *Le stade baladeur* : la chenille accède à la bogue en circulant sur le feuillage et les rameaux. Elle y pénètre jusqu'à l'intérieur de la châtaigne ;
- *5 stades larvaires* : la chenille poursuit sa croissance dans le fruit pendant 40 à 45 jours, durant lesquels elle se nourrit de l'amande et creuse une galerie qui contient ses excréments ;
- *À la fin de sa croissance*, la larve perfore l'enveloppe de la châtaigne et s'enfonce dans le sol. Elle tisse un cocon (hibernaculum) et entre en diapause pour se métamorphoser l'été suivant.



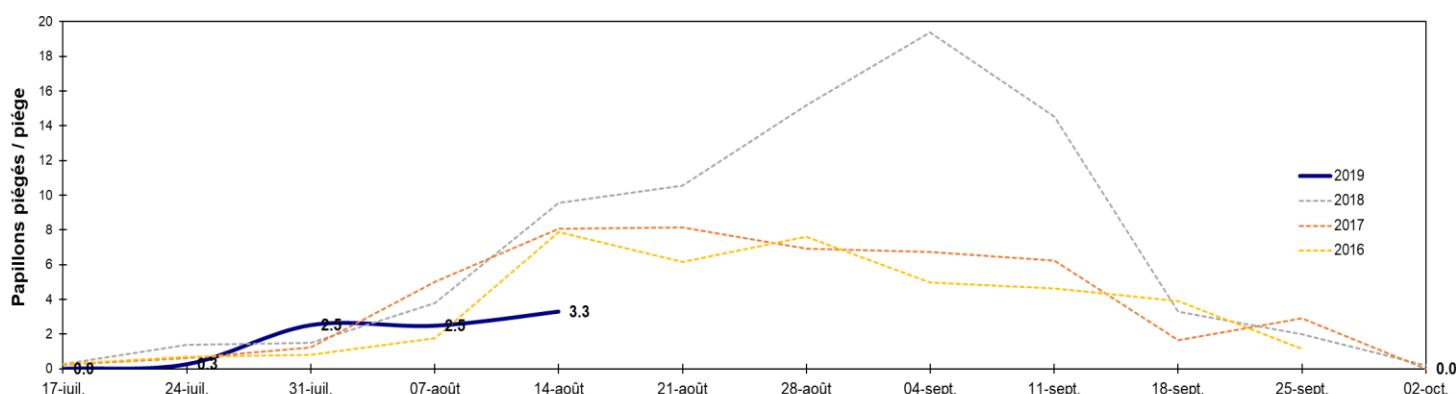
Forme adulte de *Cydia splendana*

Crédit photo : © Ian Kimber

## Observations du réseau

Il a été piégé des carpocapses de la châtaigne sur 70 % des parcelles observées cette semaine, amenant à une **moyenne de 3,3 papillons/piège**.

Résultats de piégeage de *Cydia splendana* - Réseau BSV Sud-Ouest 2019 - 50 parcelles



Nous sommes pour le moment sur une année aux niveaux de captures plus faibles qu'à l'habitude.

Néanmoins, le ou les pics de vols pourraient survenir plus tardivement et nous rappelons que **c'est l'observation sur vos parcelles qui reste la plus pertinente** pour toute décision d'intervention.

Cela est d'autant plus vrai que les résultats de piégeage reçus cette année présentent une forte hétérogénéité.

## Dégâts

Fruits véreux, particulièrement susceptibles au développement des pourritures des châtaignes.

### Evaluation du risque

Le début significatif du vol a été signalé il y a une quinzaine de jours : nous devrions donc **entrer en période de risque d'éclosions**, en tous secteurs.

Néanmoins, nous n'avons *a priori* pas encore atteint le premier pic de vol.

## • Balanin de la châtaigne (*Curculio elephas*)

### Éléments de biologie

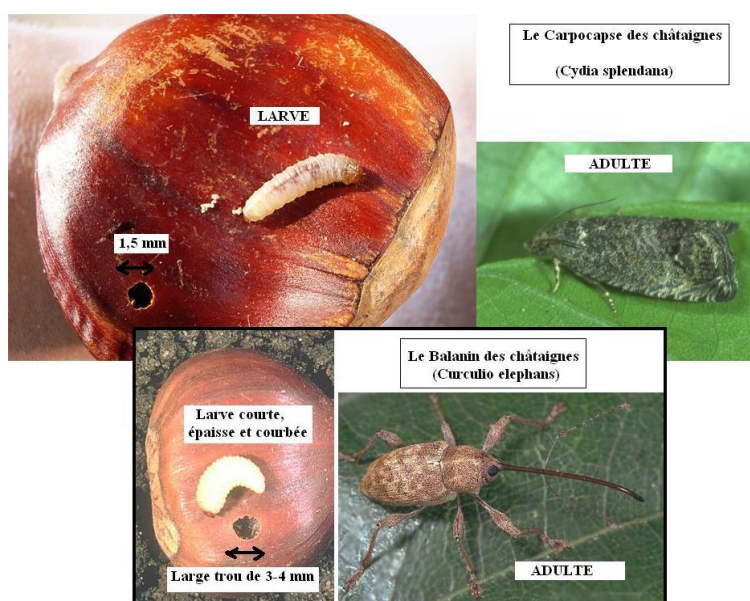
*Curculio elephas* est un coléoptère inféodé au châtaignier et au chêne.

Les adultes, jaune-gris de 9 à 10 mm, portent un rostre fortement incurvé. Celui des femelles peut être aussi grand que le corps et deux fois plus long que celui des mâles.

Les larves sont de type apode et de couleur blanc crème avec une partie céphalique brune.

**Les adultes émergent selon les régions de mi-août à fin septembre et n'ont qu'une génération par an.** Ils se nourrissent pendant une semaine puis s'accouplent et les femelles commencent à pondre.

Les œufs sont pondus directement dans les amandes. Une femelle peut pondre en moyenne une quarantaine d'œufs. La période de ponte dure une vingtaine de jours.



Le développement embryonnaire et larvaire dans le fruit dure 30-40 jours. Le cycle larvaire compte quatre stades et dès la fin du quatrième stade, les larves perforent le fruit et tombent au sol où elles passent l'hiver dans des logettes protectrices jusqu'à 60 cm de profondeur.

Les sorties larvaires des fruits s'étalent du début octobre à la fin décembre. La majorité des larves subissent la nymphose l'année suivante, mais une proportion non négligeable d'entre elles (25 à 40 %) reste en diapause prolongée une ou plusieurs années.

### **Symptômes et dégâts**

Les dégâts sont causés par les stades larvaires qui se développent dans les fruits. Les fruits attaqués par le balanin se reconnaissent aux trous circulaires de 3-4 mm de diamètre dans leur paroi et aux galeries forées par les larves remplies de déjections brunes et compactes.

#### **Evaluation du risque**

Attention, ces dernières années, les dégâts de balanin sont régulièrement importants (observations sur fruits à la récolte).

**Prochain bulletin : mercredi 21 août**

#### **Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Châtaignier sont les suivantes :**

Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Fredon Limousin, Chambres départementales d'agriculture de la Dordogne, de la Corrèze et du Lot, CAPEL, SCA SOCAVE, Fruits rouges du Périgord, Périgourdine, LIMDOR, Invenio, Valcausse et les agriculteurs observateurs

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "*